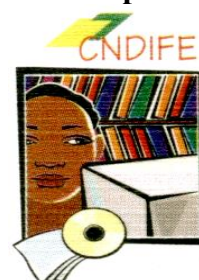




Annuaire Statistique 2021 sur la Promotion du Genre dans les Fonctions Nominatives et Electives au Mali

ASPG-2021

Produit par :



Bamako, Juillet 2022

Table des matières

Avant- propos.....	3
Remerciements.....	4
Sigles et abréviations.....	5
Liste des tableaux.....	6
Liste des graphiques.....	6
INTRODUCTION.....	7
I. CONTEXTE ET METHODE D'ELABORATION.....	8
II. ACCES AUX FONCTIONS NOMINATIVES.....	11
2.1. Ensemble des services publics.....	11
2.2. Institutions de la République.....	13
2.2.1. Présidence de la République.....	13
2.2.2. Gouvernement/Primature.....	14
2.2.3. Assemblée nationale/CNT.....	14
2.2.4. Cour suprême.....	15
2.2.5. Cour constitutionnelle.....	16
2.2.6. Haute cour de justice.....	16
2.2.7. Conseil économique, social et culturel.....	17
2.2.8. Haut conseil des collectivités.....	17
2.3. Niveau sectoriel.....	17
2.3.1. Ensemble des structures sectorielles.....	17
2.3.2. Secteur de l'administration générale.....	18
2.3.3. Secteur de l'économie et finances.....	19
2.3.4. Secteur du développement rural.....	20
2.3.5. Secteur de l'infrastructures.....	20
2.3.6. Secteur de l'éducation.....	20
2.3.7. Secteur de la santé, développement social et promotion de la famille.....	21
2.3.8. Secteur de l'emploi, jeunesse, sports et culture.....	21
2.3.9. Secteur justice.....	22
2.3.10. Secteur défense et sécurité.....	22
2.3.11. Secteur des affaires étrangères.....	22
2.4. Femmes et hautes fonctions nominatives.....	23
2.5. Collectivités territoriales.....	24
2.6. Nominations en Conseil des ministres.....	24
III. ACCES AUX FONCTIONS ELECTIVES.....	25
3.1. Ensemble des fonctions électives.....	25
3.2. Assemblée nationale/CNT.....	25
3.3. Collectivités territoriales.....	26
3.3.1. Haut conseil des collectivités.....	26
3.3.2. Conseils régionaux.....	27
3.3.3. Conseils de cercle.....	28
3.3.4. Conseils communaux.....	29
CONCLUSIONS.....	32
Annexes.....	34
Liste des membres du Comité de suivi.....	34
Liste des membres du Cadre de concertation.....	34
Liste des membres de l'équipe de consultants.....	34

AVANT- PROPOS



Réalisé avec le partenariat technique et financier de l'ONU Femmes et la participation de toutes les structures de gestion des ressources humaines des Institutions de la République, des départements ministériels et des collectivités territoriales, l'Annuaire Statistique 2021 sur les fonctions nominatives et électives des services publics, premier du genre, est un outil de planification et de suivi de la mise en œuvre de la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

Il constitue un instrument d'appui à l'élaboration et au suivi des politiques et programmes de promotion de genre et d'autonomisation de la femme en mettant à la disposition des décideurs des données fiables sur les fonctions nominatives et électives.

C'est donc avec un réel plaisir que je décide sa publication. Puissent les données contenues dans ce document vous donner satisfaction dans vos besoins en informations statistiques.

Je sais pouvoir compter sur vos critiques et suggestions pour nous permettre d'améliorer les prochaines éditions.

**Ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille**

Madame WADIDIE Founè COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National



REMERCIEMENTS

Le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille adresse ses remerciements à Madame la Représentante de l'ONU Femmes au Mali pour les appuis technique et financier de son organisation à l'élaboration de ce premier Annuaire statistique sur la promotion du genre dans les fonctions nominatives et électives.

Au Secrétariat Général du Gouvernement, au Commissariat au Développement Institutionnel, à l'Institut National de la Statistique, aux structures de la gestion des ressources humaines des Institutions de la République, des départements ministériels, des collectivités territoriales, à la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel, à la Direction Nationale de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales, à la Direction Générale des Collectivités Territoriales et à la Conseillère technique du Canada auprès du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, je réitère la gratitude du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille pour leurs contributions.

J'adresse aussi mes remerciements au Bureau d'études « Groupe de Recherches en Economie Appliquée et Théorique (GREAT) » pour la qualité du travail.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASPG	Annuaire Statistique sur la Promotion du Genre
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CESC	Conseil Economique, Social et Culturel
CNDDR	Commission Nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant.
CNRSS	Conseil National de la Réforme du Secteur de la Sécurité
CNT	Conseil National de Transition
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSA	Comité de Suivi de l'Accord d'Alger
CT	Collectivité Territoriale
CVJR	Commission Vérité, Justice et Réconciliation
DAF	Direction Administrative et Financière
DNAJ	Direction Nationale de l'Administration de la Justice
DRH	Direction des Ressources Humaines
GREAT	Groupe de Recherche en Economie Appliquée et Théorique
HCC	Haut Conseil des Collectivités
HCI	Haute Cour de Justice
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONU-Femmes	Organisation des Nations-Unies pour les Femmes
OP	Organismes Personnalisés
PBSG	Planification et Budgétisation Sensibles au Genre
PNG	Politique Nationale Genre
SC	Services Centraux
SG	Secrétariat Général
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SR	Services Rattachés
SRS	Services Régionaux et Subrégionaux

Liste des tableaux

Tableau 1. L'Outil consolidé de recueil d'informations des postes nominatifs	9
Tableau 2. L'Outil consolidé de recueil d'informations des postes électifs	9
Tableau 3. Représentation des femmes aux fonctions nominatives par service public (en %).....	12
Tableau 4. Représentation des femmes aux fonctions nominatives par acte de nomination (en %).....	13
Tableau 5. Représentation des femmes aux fonctions nominatives par acte de nomination (en %).....	18
Tableau 6. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'administration générale (en %)	18
Tableau 7. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'économie et des finances (en %).....	19
Tableau 8. Représentation des femmes aux fonctions nominatives du développement rural (en %)	19
Tableau 9. Représentation des femmes aux fonctions nominatives des infrastructures (en %).....	20
Tableau 10. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'éducation (en %)	20
Tableau 11. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de la santé.....	21
Tableau 12. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'emploi.....	21
Tableau 13. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de.....	22
Tableau 14. Représentation des femmes aux fonctions nominatives des Affaires étrangères (en %)	23
Tableau 15. Représentation des nominations aux fonctions de secrétaire général des CT (en %)	24
Tableau 16. Représentation des nominations en Conseil des ministres de janvier à décembre 2021 (en %)	24
Tableau 17. Représentation des femmes aux fonctions électives (en %)	25
Tableau 18. Représentation des femmes aux fonctions électives de commission Assemblée nationale/CNT (en %).....	26
Tableau 19. Représentation des femmes aux fonctions électives par région Conseil régional (en %)	28
Tableau 20. Représentation des femmes aux fonctions électives par région et année d'élection Conseil régional (en %)	28
Tableau 21. Représentation des femmes aux fonctions électives par région Conseil de cercle (en %)	28
Tableau 22. Représentation des femmes aux fonctions électives par région et année d'élection	29
Tableau 23. Représentation des femmes aux fonctions électives par région, année d'élection et	29
Tableau 24. Représentation des femmes aux fonctions électives par région Conseil communal (en %)	30
Tableau 25. Représentation des femmes aux fonctions électives par	30
Tableau 26. Représentation des femmes aux fonctions électives par région et année d'élection et	31

Liste des graphiques

Figure 1. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la présidence (en %)	14
Figure 2. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la primature (en %)	14
Figure 3. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à l'Assemblée nationale/CNT (en %)	15
Figure 4. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la Cour suprême (en %)	15
Figure 5. Représentation des femmes aux fonctions nominatives	16
Figure 6. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la Haute cour de justice (en %)	16
Figure 7. Représentation des femmes aux fonctions nominatives au CESC (en %)	17
Figure 8. Représentation des femmes aux fonctions nominatives au HCC (en %).....	17
Figure 9. Représentation des femmes aux fonctions nominatives des organes de.....	22
Figure 10. Représentation des femmes aux hautes fonctions nominatives (en %)	23
Figure 11. Représentation des femmes aux fonctions électives à l'Assemblée nationale/CNT (en %)	25
Figure 12. Représentation des femmes aux fonctions électives HCC (en %).....	27
Figure 13. Représentation des femmes aux fonctions électives de groupe politique HCC (en %)	27

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'étude sur la constitution d'une base de données sur la promotion du genre dans les fonctions nominatives et électives, le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE), sur financement de l'ONU-Femmes, a initié la production d'un Annuaire statistique 2021 sur la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives des services publics. Cette activité s'est réalisée en plusieurs étapes, à savoir la conception de l'Outil de collecte et sa validation, la formation des points focaux des Directions des Ressources Humaines (DRH) et Directions Administratives et Financières (DAF) et autres structures de gestion des ressources humaines des Institutions de la République, la formation des chargés de collecte, de traitement et de gestion des bases de données du CNDIFE, la collecte des données, le traitement statistique des informations collectées et la production proprement dite de l'Annuaire statistique 2021.

Après l'élaboration et la validation de l'Outil, la collecte s'est déroulée auprès des services techniques de production de données sur le genre par les points focaux désignés à cet effet. Les données envoyées au fur et à mesure à GREAT ont permis de constituer une base de données du personnel travaillant dans les services publics et des Institutions mais aussi des élus. Les informations recueillies ont été traitées et analysées par l'équipe de GREAT et les résultats sont consignés dans des tableaux.

Il faut noter que la collecte a eu lieu effectivement auprès des services suivants :

- ✓ Présidence de la République ;
- ✓ Primature ;
- ✓ Cour suprême
- ✓ CNT (Conseil National de la Transition) ;
- ✓ Cour Constitutionnelle ;
- ✓ CESC (Conseil Economique, Social et Culturel) ;
- ✓ HCJ (Haute Cour de Justice) ;
- ✓ HCC (Haut Conseil des Collectivités ;
- ✓ Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- ✓ Ministère de la Refondation de l'Etat et des Relations avec les Institutions ;
- ✓ Ministère de la Réconciliation Nationale, de la Paix et de la Cohésion Nationale ;
- ✓ Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes ;
- ✓ Ministère de l'Economie et des Finances ;
- ✓ Ministère du Développement Rural ;
- ✓ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- ✓ Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration ;
- ✓ Ministère de l'Education Nationale ;
- ✓ Ministère de la Santé et du Développement Social ;
- ✓ Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- ✓ Ministère du Travail et de la Fonction Publique et du Dialogue Social ;
- ✓ Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- ✓ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Le présent Annuaire est structuré en 4 parties, à savoir le contexte et la méthode de son élaboration, l'accès aux fonctions nominatives, l'accès aux fonctions électives et la situation des nominations en Conseil des ministres par ministère.

I. CONTEXTE ET METHODE D'ELABORATION

Au Mali, la prise en compte du genre est au cœur des politiques publiques depuis quelques années, en témoigne la ratification des instruments juridiques internationaux dans ce sens par le pays. Il s'agit essentiellement de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE).

En plus des instruments internationaux, le Mali s'est doté de plusieurs mécanismes internes de promotion du genre, à savoir la Politique Nationale Genre (PNG), la Stratégie Nationale de Planification et Budgétisation Sensibles au Genre (PBSG), le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD II), les Objectifs de Développement Durable (ODD5), l'Agenda 2023 de l'Union africaine, la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, entre autres. La PNG constitue "la feuille de route" du Mali pour "relever son niveau de développement humain et économique". Elle vise à engager l'État et toute la société à "améliorer l'impact des politiques publiques et à maximiser les ressources nationales disponibles afin que les maliennes et les maliens puissent développer leur plein potentiel et contribuer au bien-être collectif tout en étant des citoyennes et citoyens égaux en droits et en devoirs". Elle est fondée non seulement sur des bases juridiques, politiques, socioculturelles mais aussi économiques. La vision de la PNG à terme est "Une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale."

La PBSG, quant à elle, constitue un outil pratique qui "permet de prendre en compte les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans les politiques et programmes de développement grâce à l'intégration de l'approche genre dans toutes les étapes du processus budgétaire". L'adoption de l'approche PBSG au Mali constitue une innovation majeure pour l'élaboration des budgets depuis 2012. De façon concrète, la mise en œuvre de la PBGS a permis (i) l'amélioration du processus d'élaboration et d'exécution du budget, (ii) le renforcement de la gouvernance à travers l'adoption de la gestion budgétaire axée sur les résultats, (iii) une fourniture de services plus équitables aux femmes et aux hommes aux niveaux sectoriel et local, et (iv) des programmes renforcés et améliorés bénéficiant aux femmes sur une analyse visant à identifier les besoins et intérêts spécifiques au genre.

Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) offre également une porte d'entrée importante pour l'application de la PBSG. Il s'agit d'assurer la prise en compte du genre dans tous ses axes stratégiques, de programmer des interventions prioritaires dans le domaine du genre et d'affecter les ressources nécessaires à leur mise en œuvre afin de réduire les inégalités et de contribuer à la croissance.

Les différentes politiques et stratégies ont permis de faire des avancées significatives en matière de promotion du genre. Ainsi, les femmes conseillères communales sont passées de 9% en 2009 à 26% en 2016. Les résultats des élections législatives de 2020 ont donné une nette progression des femmes députées avec 41 sur 147, soit 28% alors qu'elles étaient moins de 10% lors de la législature précédente. Aussi, nous notons une augmentation du nombre de femmes dans le Comité de suivi de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger avec 12 femmes sur les 29 membres, soit 41%.

A contrario et au niveau central, le nombre de femmes directeurs des services centraux et rattachés est passé de 18.2% en 2015 à 13.9% en 2019, soit une diminution de plus de 4 points de pourcentage. Il faut noter que l'Etat ne dispose pas de données exhaustives sur le niveau de représentation des femmes à tous les niveaux de décision par exemple au niveau de la Commission Nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CNDDR), du Conseil National de la Réforme de la Sécurité (CNRSS), de la Commission Intégration, de la Commission Vérité-Justice et Réconciliation (CVJR), des Autorités Intérimaires, des Comités Locaux de Sécurité (CLS) etc.

La documentation du suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre a été confiée au Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant. C'est dans ce cadre que le CNDIFE en partenariat avec l'ONU Femmes réalisa les rapports de suivi du plan d'action 2011-2013 de la PNG, des collectes et traitements de données sectorielles et thématiques pour suivre les indicateurs de la PNG. Cependant, il n'existe pas encore d'outil permettant de collecter, de traiter et de centraliser les données relatives à l'accès aux fonctions nominatives et électives des différents départements et institutions.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille à travers le CNDIFE et en partenariat avec l'ONU-Femmes a entrepris la "Mise en place d'une Base de données sur la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives des services publics" dans le cadre du suivi de la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives et de son Décret d'application n°2016-909/P-RM du 06 décembre 2016 déterminant les fonctions nominatives et électives.

La production de l'Annuaire 2021 de l'accès des femmes aux fonctions nominatives et électives s'inscrit dans la dynamique de création au niveau du CNDIFE d'un système d'information statistique de qualité répondant aux besoins des utilisateurs. La production du document a connu la participation de l'ensemble des structures techniques de production de données sur les ressources humaines. La démarche méthodologique a consisté en un recueil d'informations administratives auprès des services producteurs de statistiques sur le personnel et s'est déclinée en la production et validation de l'Outil de collecte, la formation des producteurs sur l'Outil, la collecte des données auprès des services par le biais de l'Outil, la constitution de la base de données, le traitement des données et la production de **l'Annuaire Statistique 2021 sur la Promotion du Genre dans les Fonctions Nominatives et Electives (ASPG-2021)**.

Tableau 1. L'Outil consolidé de recueil d'informations des postes nominatifs

Institution :				
N° d'ordre	Sexe	Structure/Service/Juridiction	Type de structure	Poste au 31 décembre 2021
1				
2				
...				

Tableau 2. L'Outil consolidé de recueil d'informations des postes électifs

Institution			
N° d'ordre	Sexe	Superstructure	Poste électif au 31 décembre 2021
1			
2			
..			

Les points focaux des services techniques de production de statistiques ont collecté les informations via l'Outil entre le 2 mars et le 13 mai 2022, soit plus de 2 mois, encore que des données de certains secteurs ne sont toujours pas disponibles. Au total, l'on a pu recueillir les informations sur 22 100 agents au niveau des Institutions et ministères. Il s'agit de la Présidence de la République, de la Cour Suprême, du Conseil National de Transition de la Cour Constitutionnelle, du Conseil Economique, Social et Culturel, de la Haute Cour de Justice, du Haut Conseil des Collectivités pour les institutions. En ce qui concerne les structures sectorielles, l'on a pu recueillir des informations totales ou partielles auprès de 8 secteurs sur les 11 secteurs identifiés dans le document. Il s'agit des secteurs de l'administration générale, des affaires étrangères, du développement rural, de l'économie et finances, de l'éducation, de l'emploi, jeunesse, sport et culture, des infrastructures, de la santé et du développement social et de la promotion de la famille. Les données collectées auprès de la Primature étaient très partielles pour être présentées. Les secteurs de l'armée, de la sécurité et de la protection civile n'ont pas pu produire à temps leurs données. Cependant, des données concernant certains organes de suivi de l'Accord issu du processus d'Alger étaient déjà disponibles et ont été présentées au niveau du chapitre relatif à défense et sécurité. Il a été difficile de collecter les données sur les fonctions nominatives de tous les services techniques des collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseils de cercle, Conseils communaux). La fonction de secrétaire général d'une collectivité est très importante, heureusement la collecte a permis de disposer de la situation de la promotion du genre dans cette fonction.

Au niveau des postes électifs, l'on a pu dénombrer un total de 16 011 élus répartis entre le CNT, le Haut Conseil des Collectivités (HCC), les Conseils régionaux, les Conseils de cercle et les conseils communaux. Il faut noter que les données sur les conseils régionaux, de cercle et communaux concernent les élections de 2016, année de la dernière élection municipale au Mali, complétées par celles des années antérieures dans certains cas, 1999, 2004 et 2009.

II. ACCES AUX FONCTIONS NOMINATIVES

L'accès aux fonctions nominatives aborde successivement les nominations quel que soit l'acte au niveau de l'ensemble des services publics, des Institutions de la République mais aussi au niveau des secteurs. Ces nominations concernent aussi bien les Décrets que les Arrêtés et les Décisions comme stipulé dans la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

2.1. Ensemble des services publics

Au Mali, les femmes représentent en moyenne 28.1% (à 2 points de pourcentage en dessous de la limite légale de 30% souhaitée) de l'ensemble du personnel selon les données recueillies auprès des services techniques de production de statistiques sur le genre (Tableau 1). Cette moyenne nationale cache des disparités énormes au niveau de la représentation des femmes dans les fonctions nominatives où les services rattachés et les services centraux présentent des parts respectivement de 36.9% et 36.6% contre 21.5% et 21.8% pour les services extérieurs et autres services.

Si au niveau sectoriel, la proportion des femmes est légèrement supérieure à l'objectif recherché par la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, à savoir 30% (soit 30.4%), il n'en est pas de même des Institutions de la République où seulement 10.6% des fonctions nominatives sont occupés par les femmes. Au niveau institutionnel, 4 services dépassent l'objectif recherché par la loi, à savoir la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, le Conseil National de Transition et la Cour Constitutionnelle avec respectivement 36.9%, 35%, 33.2% et 31.8%. Des efforts restent à faire au niveau des services du Président de la République où moins d'une fonction sur vingt (4.1%) est occupée par les femmes. Cette situation est presque alarmante au niveau de son secrétariat général avec un taux de 5.7% contre un peu plus d'un quart des fonctions au niveau des services rattachés (25.3%).

Au niveau sectoriel, tous les services publics présentent des moyennes supérieures au taux recherché de 30% dans la loi à l'exception notoire des services extérieurs où un peu plus de 2 fonctions sur 10 sont occupées par les femmes (21.8%).

Tableau 3. Représentation des femmes aux fonctions nominatives par service public (en %)

	Cabinet	Secrétariat général	Services centraux	Services rattachés	Organismes personnalisés	Autorités administratives indépendantes	Services extérieurs	Autres	Total
Institutions	15.0	12.2	36.7	24.7				6.1	10.6
Président	17.6	5.7		25.3				2.4	4.1
Primature									
Cour suprême		69.2						33.3	36.9
CNT	15.4	32.0	37.6	0.0					33.2
Cour constitutionnelle								31.8	31.8
CESC	14.3	17.6	36.8					12.1	17.8
HCI	20.0	20.0						50.0	35.0
HCC	0.0	29.3	20.0						24.1
Structures sectorielles	31.3	38.9	36.7	37.9	30.9		21.8	25.2	30.4
Administration de la justice									
Administration générale	45.8	40.5	47.3	46.5	22.4			24.5	31.4
Affaires étrangères	18.8	36.4	29.9	28.0	0.0		21.8	0.0	25.0
Armées									
Développement rural	27.9	38.5	32.3	29.1	24.2			18.8	23.0
Economie et finances			33.9					43.2	39.0
Education	45.5	17.3	40.8	40.6	30.3			50.0	34.5
Emploi, jeunesse, sport et culture	36.6	43.3	43.0	40.1	27.4			66.7	40.1
Infrastructures	26.9	42.9	32.2	21.8	18.0			24.8	24.6
Santé, développement social et promotion de la famille	35.1	92.9	42.8	55.8	42.3			33.6	42.2
Sécurité et protection civile									
Collectivités territoriales									
Région									
Cercle									
Commune									
Total	27.9	21.5	36.7	36.9	30.9		21.8	21.5	28.1

La majorité des femmes nommées le sont par une Décision suivie par un Arrêté et un Décret pour respectivement 22.6%, 20% et 16.8% (Tableau 2). C'est dire que plus l'acte de nomination prend du grade (de la Décision à l'Arrêté puis au Décret), moins de chance ont les femmes d'être nommées. Au niveau institutionnel, la plupart des femmes sont nommées par une Décision avec un taux moyen de 41.3%, taux suivi par les Décrets et les Arrêtés. La plus forte proportion des nominations par Décision se font au niveau de la Cour Suprême pour 80% et de la Haute Cour de Justice avec 51.7%. Plus de 3 nominations sur 10 (30.8%) le sont par Décret à la Cour Constitutionnelle contre seulement 19.7% au niveau des services du Président de la République où il constitue le seul acte de nomination à ce niveau.

Les secteurs de la santé, du développement social et de la promotion de la famille ainsi que de l'éducation offrent les plus fortes opportunités de nomination aux femmes avec respectivement 34.8% et 30.5%, la plupart des nominations étant faites sur la base d'une Décision pour respectivement 36.8% et 40.7% contre 34.4% et 26.2% par Arrêté.

Tableau 4. Représentation des femmes aux fonctions nominatives par acte de nomination (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
<i>Institutions</i>	16.3	12.5	41.3	26.4
Président	19.7			19.7
Primature				
CNT			32.1	32.1
Cour suprême	7.5	100.0	80.0	37.1
Cour constitutionnelle	30.8		33.3	31.8
CESC	13.5	0.0	0.0	11.7
HCJ	0.0		51.7	48.4
HCC			4.8	4.8
<i>Structures sectorielles</i>	17.0	20.0	21.4	20.0
Administration de la justice				
Administration générale	11.4	31.6	37.2	20.6
Affaires étrangères	21.2	22.0	18.2	21.2
Armées				
Développement rural	24.0	14.2	13.5	14.2
Economie et finances	7.7	11.6	15.5	13.4
Education	14.0	26.2	40.7	30.5
Emploi, jeunesse, sport et culture	25.0	18.8	40.2	28.3
Infrastructures	9.8	9.9	24.3	18.0
Santé, développement social et promotion de la famille	27.8	34.4	36.8	34.8
Sécurité et protection civile				
<i>Collectivités territoriales</i>				
Région				
Cercle				
Commune				
Total	16.8	20.0	22.6	20.6

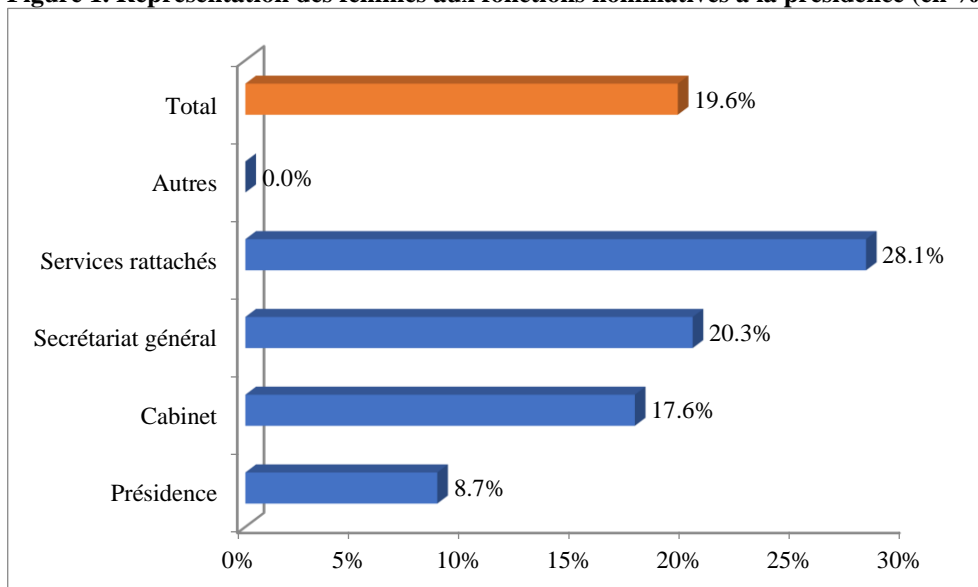
2.2. Institutions de la République

Les données recueillies auprès des différentes Institutions de la République ont permis d'isoler les nominations de femmes à des fonctions au niveau de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale/CNT, de la Cour Suprême, de la Cour Constitutionnelle, de la Haute Cour de Justice, du Conseil Economique Social et Culturel et du Haut Conseil des Collectivités.

2.2.1. Présidence de la République

En général, près de 2 nominations sur 10 (19.6%) concernent les femmes au niveau des services de la présidence, les plus fortes proportions sont au niveau des services rattachés et du secrétariat général avec des taux respectifs de 28.1% et 20.3%. Des efforts restent à faire au niveau de cette Institution pour atteindre le taux de 30% ciblé dans la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives et surtout au niveau des services du Président de la République où moins d'une nomination sur 10 concerne les femmes (8.7%) et au niveau du Cabinet avec 17.6%. Il faut noter qu'il n'y a presque pas de femmes dans les autres services de la Présidence de la République.

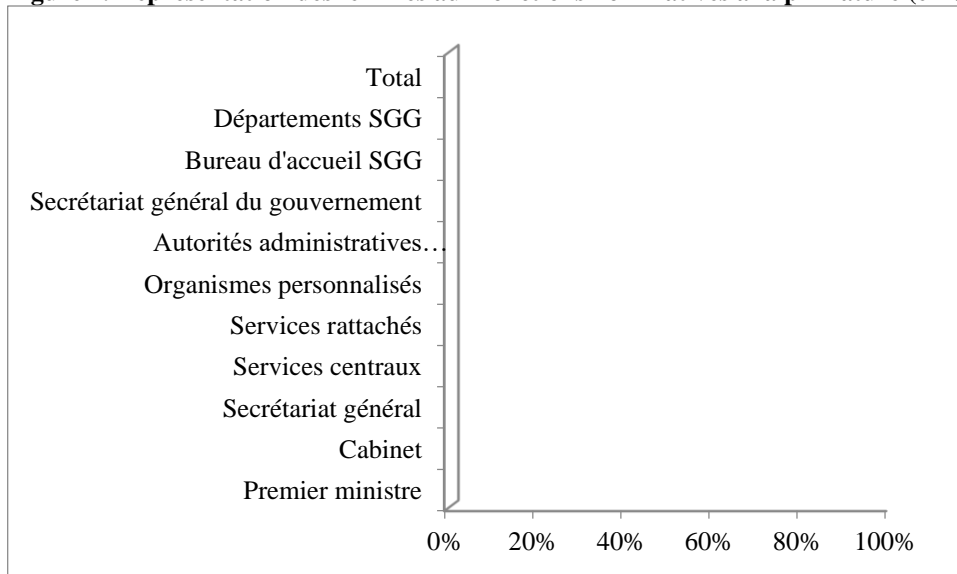
Figure 1. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la présidence (en %)



2.2.2. Gouvernement/Primature

Pendant la période de collecte, les données qui ont été envoyées étaient très partielles. Elles ne concernaient que quelques informations de quelques structures, notamment le SGG, la Direction Nationale des Archives. Elles ne pouvaient pas représenter la situation au niveau de la Primature.

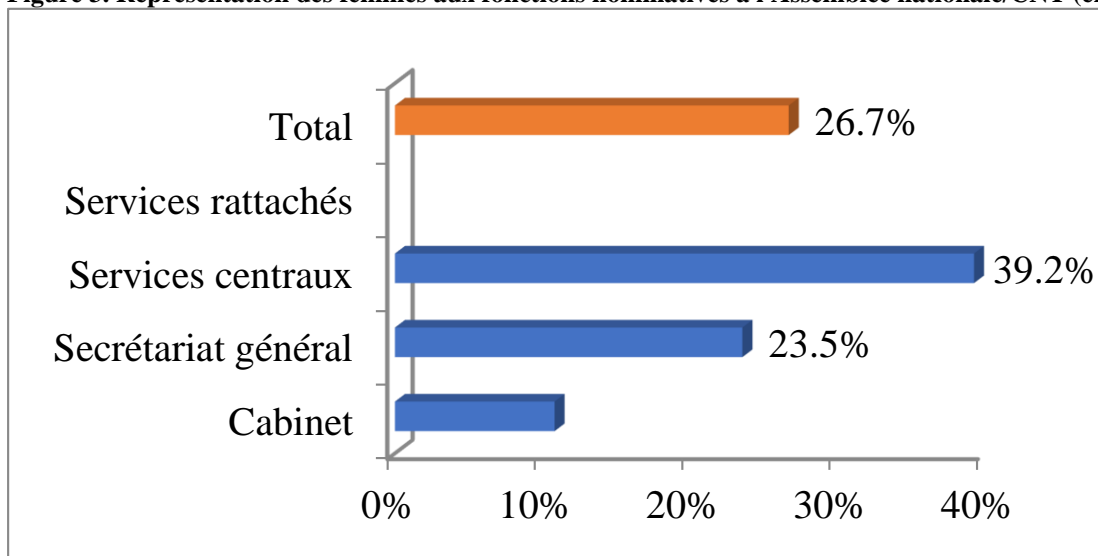
Figure 2. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la primature (en %)



2.2.3. Assemblée Nationale/CNT

Plus du quart du personnel nommé au niveau de l'Assemblée Nationale/CNT sont des femmes (26.7%), les plus forts taux de nomination de femmes se font au niveau des services centraux pour 39.2%. Des efforts de promotion du genre restent à faire surtout au niveau du Cabinet où seulement 10.8% des nominations touchent des femmes.

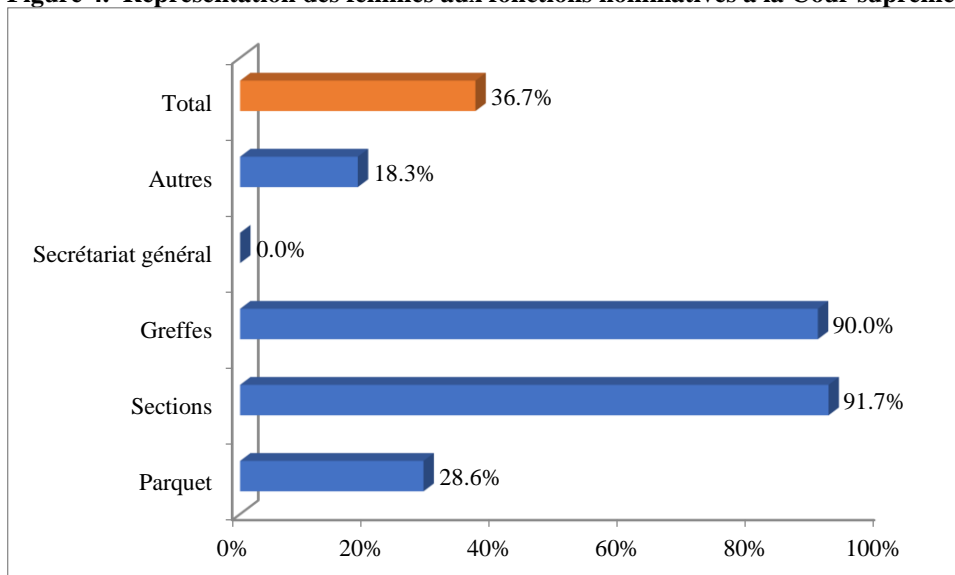
Figure 3. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à l'Assemblée nationale/CNT (en %)



2.2.4. Cour Suprême

En moyenne, près de 4 nominations sur 10 concernent les femmes, soit 36.7% (Graphique 4). Cette moyenne est tirée par les nominations au niveau des sections et des greffes où plus de 9 personnes sur 10 des nominations sont des femmes, respectivement 91.7% pour les sections et 90% au niveau des greffes contre 28.6% des nominations de femmes auprès du Parquet. Enfin, aucune femme n'est nommée au niveau du secrétariat général de la Cour Suprême.

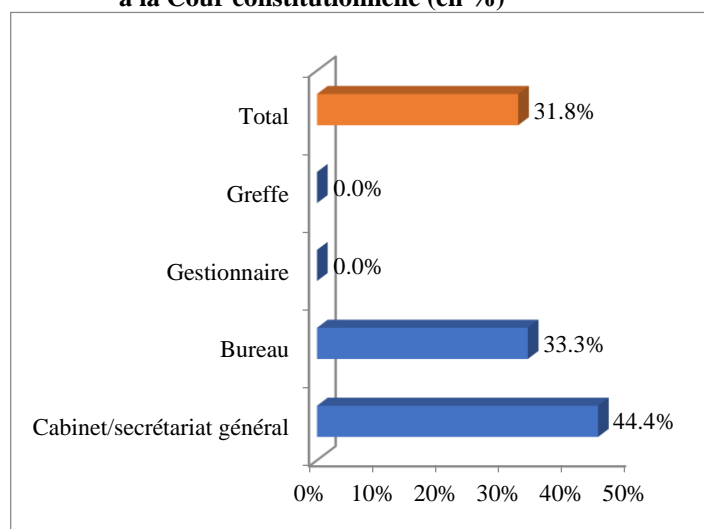
Figure 4. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la Cour suprême (en %)



2.2.5. Cour Constitutionnelle

Comme les autres Institutions, la Cour Constitutionnelle dispose de services techniques pour assurer le fonctionnement normal de l'institution. Au total, 31.8% des personnes nommées sont des femmes qui se retrouvent majoritairement au niveau du Cabinet et du Secrétariat général avec 44.4% et au niveau du Bureau avec 33.3%. C'est au niveau des gestionnaires et greffes que des efforts restent à faire pour la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives dans cette institution.

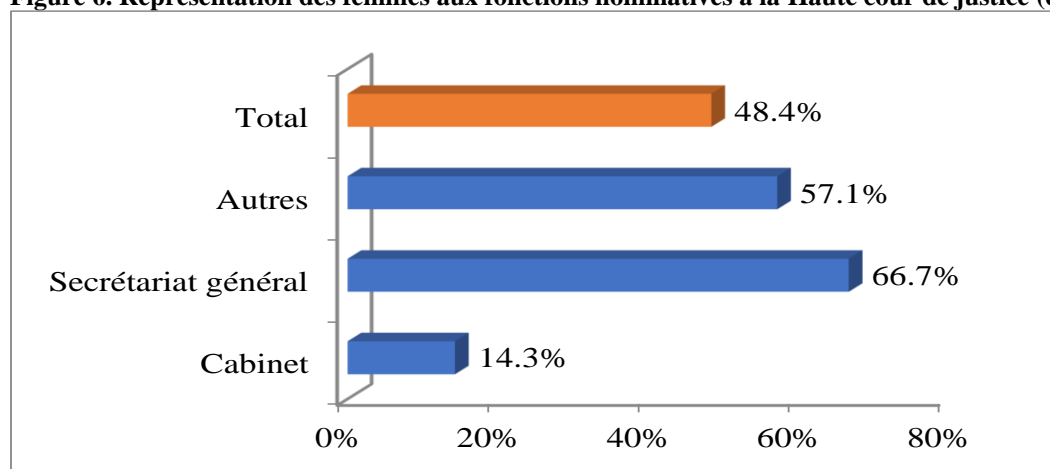
Figure 5. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la Cour constitutionnelle (en %)



2.2.6. Haute Cour de Justice

Au total, 48.4% des fonctions au niveau de la Haute Cour de Justice sont occupées par les femmes avec plus de deux tiers de femmes au niveau du Secrétariat général (67%) et seulement 14.3% au niveau du Cabinet qui reste finalement le seul service de sous-représentation des femmes dans cette institution.

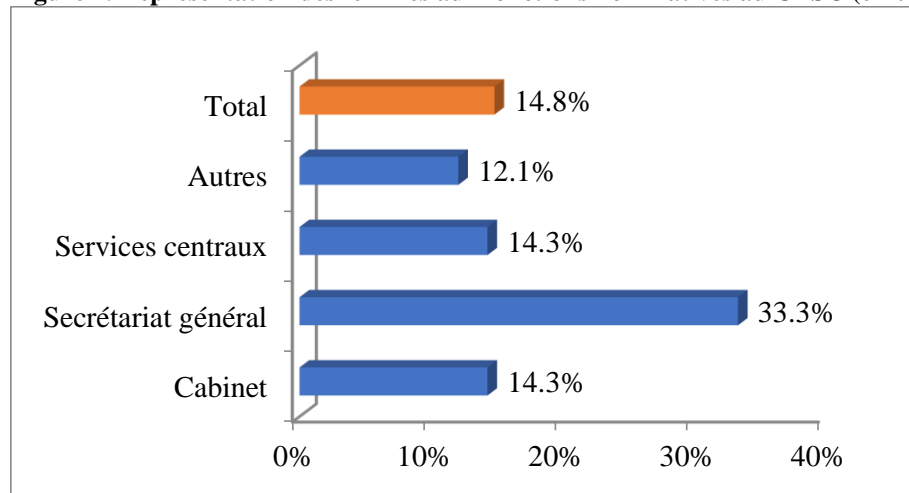
Figure 6. Représentation des femmes aux fonctions nominatives à la Haute cour de justice (en %)



2.2.7. Conseil Economique, Social et Culturel

Le Conseil Economique, Social et Culturel présente l'un des plus faibles taux de représentation des femmes aux fonctions nominatives avec seulement 14.8% de moyenne. Malgré cette faible représentation des femmes, le Secrétariat général compte un tiers de nominations de femmes contre 12.1% pour les autres services, 14.3% pour le Cabinet et les services centraux.

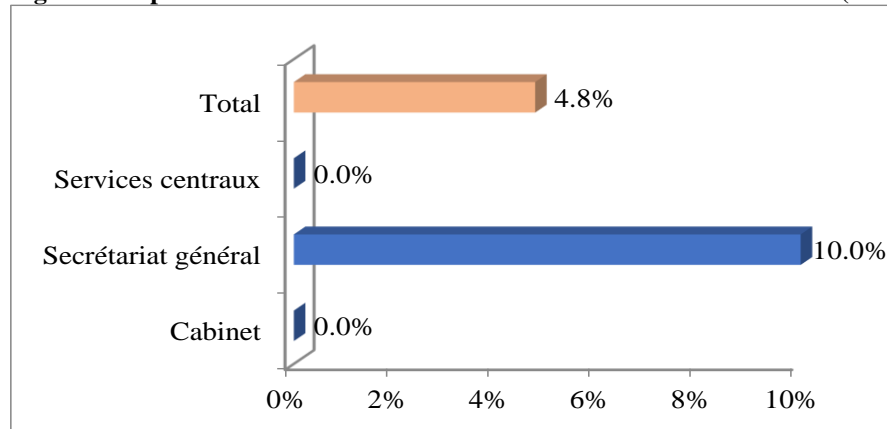
Figure 7. Représentation des femmes aux fonctions nominatives au CESC (en %)



2.2.8. Haut Conseil des Collectivités

Moins d'une femme sur vingt (4.8%) est nommée au niveau du Haut Conseil des Collectivités avec une forte proportion au niveau du Secrétariat général avec 10% et aucune femme partout ailleurs dans cette institution qui a visiblement encore plus d'efforts à faire.

Figure 8. Représentation des femmes aux fonctions nominatives au HCC (en %)



2.3. Niveau sectoriel

La répartition des femmes aux fonctions nominatives et par acte de nomination à travers les divers secteurs de l'administration du pays est décrite dans cette section.

2.3.1. Ensemble des structures sectorielles

Au total, 20% des fonctions nominatives sont occupées par les femmes dans la haute sphère de l'administration dont 17% proviennent des Décrets, 20% des Arrêtés et un peu plus de 21% qui sont du fait des Décisions (Tableau 3).

Par structure, ce sont les Cabinets qui comptent le plus de femmes (37%) suivis des Secrétariats généraux (34.8%). Les autres structures sont en deçà des 30% réglementaires, 28.3% pour les services rattachés et seulement 11.3% pour les services régionaux et subrégionaux. Un peu plus du quart des membres du Gouvernement sont des femmes¹.

Selon les actes de nomination, une certaine prééminence des Décisions sur les deux autres en faveur des femmes se dégage dans l'ensemble des structures sectorielles à l'exception du Gouvernement et des services extérieurs dont les nominations ne se font que par Décret pour le premier et Décret et Arrêté pour le second. Ainsi, elles sont 70% à être nommées par Décision au niveau des Secrétariats généraux contre respectivement 50 et 28% par Arrêté et Décret. Le nombre de nommées par Décret est le plus élevé dans les Cabinets (35.2%) et seulement 9% dans les services régionaux et subrégionaux.

Tableau 5. Représentation des femmes aux fonctions nominatives par acte de nomination (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre	27.3			27.3
Services régionaux et subrégionaux	9.1	7.1	12.0	11.3
(Vice)Président				
Cabinet	35.2	28.6	45.8	37.0
Secrétariat général	28.1	50.0	70.0	34.8
Services centraux	13.0	17.2	39.0	25.2
Services rattachés	20.7	20.3	43.9	28.3
Organismes personnalisés	16.0	25.9	28.8	26.7
Services extérieurs	21.9	31.0		22.8
Total	17.0	20.0	21.3	20.0

2.3.2. Secteur de l'administration générale

L'administration générale qui regroupe l'ensemble des services centraux et déconcentrés de l'Etat a pour fonction principale la coordination et le fonctionnement général des services de l'Etat et de leurs établissements publics dans les domaines de la gestion administrative, de la documentation et des archives, avec pour objectifs l'amélioration continue des processus. Elle est constituée des services régionaux et subrégionaux (SRS), des Cabinets ministériels, des Secrétariats généraux (SG), des services centraux (SC), des services rattachés (SR) et des organismes personnalisés (OP). Le personnel féminin de cette administration au Mali est de près de 21% (Tableau 4). Cette part du personnel féminin nommé dans les services centraux et déconcentrés varie assez sensiblement selon les (i) services régionaux et subrégionaux (12%), (ii) Cabinets 43%, (iii) Secrétariat général 39%, (iv) Services centraux 39.5%, (v) Services rattachés 33% et (vi) Organismes personnalisés 25%. En moyenne, ces nominations proviennent pour 11.4% des décrets, 32% des arrêtés et 37% des Décisions.

Tableau 6. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'administration générale (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre	0.0			0.0
Services régionaux et subrégionaux	9.1		22.0	12.3
Cabinet	33.3		100.0	42.9
Secrétariat général	26.9		50.0	30.0
Services centraux	12.1	32.9	60.9	39.5
Services rattachés	50.0	0.0	50.0	33.3
Organismes personnalisés	0.0	25.0	37.5	25.0
Total	11.4	31.6	37.2	20.6

¹ Si l'on ne s'en tient qu'aux données recueillies auprès des structures habilitées et non de notre propre décompte des membres du gouvernement à la date du 31 décembre 2021

2.3.3. Secteur Economie et finances

Le secteur de l'économie et des finances en plus du ministre et de son Cabinet est constitué des services centraux (les directions générales et nationales), des services rattachés (Cellules et programmes), des organismes personnalisés (Offices, Ordres et Banques) et d'une autorité administrative indépendante (Cellule nationale de traitement des informations financières). Les données recueillies ici sont assez partielles, ne couvrant visiblement qu'une infime partie du personnel total de cette structure sectorielle.

Les femmes ne représentent que 13,4 pour cent du personnel de ce secteur (Tableau 5). Par acte, elles sont seulement 8% nommées par Décret, 12% par Arrêté et 15.5% par Décision. Dans les services centraux, le cinquième des nominations sont des femmes contre seulement 7.4% pour les services régionaux et subrégionaux. Les nommées dans les SRS sont de près de 7% par Arrêté et de près de 8% par Décision.

Tableau 7. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'économie et des finances (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre				
Services régionaux et subrégionaux		6.7	7.6	7.4
Cabinet				
Secrétariat général				
Services centraux	7.7	13.0	50.0	20.0
Services rattachés				
Organismes personnalisés				
Autorités administratives indépendantes				
Total	7.7	11.6	15.5	13.4

2.3.4. Secteur du développement rural

D'un secteur à un autre, la proportion des femmes dans le personnel nommé fluctue. Dans ce secteur-ci, elles ne sont que 14 femmes sur 100 nominations dont 24% sont nommées par Décret, 14% par Arrêté et 13,5% par Décision (Tableau 6). Par ordre d'importance, on les rencontre plus dans le Cabinet 41%, le Secrétariat général 40%, les Services rattachés 26,5%, les Organismes personnalisés 22%, les Services centraux 20% et près de 9% dans les Services régionaux et subrégionaux.

On ne dénombre pas de nommées par Décret dans les SRS ni par Arrêté dans le Cabinet. A l'inverse, elles sont 56%, 33%, 24%, 13% et 21% nommées par Décret respectivement dans les Services régionaux et subrégionaux, Cabinet, Secrétariat général, Services rattachés et Organismes personnalisés. Elles sont 26% et 18% nommées respectivement par Arrêté dans les Services rattachés et Organismes personnalisés. Les employées du Secrétariat général y sont à 100% par Décision et 9% pour celles des Services régionaux et subrégionaux.

Tableau 8. Représentation des femmes aux fonctions nominatives du développement rural (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Services régionaux et subrégionaux	0.0	7.0	8.7	8.6
Cabinet	55.6	0.0	33.3	41.2
Secrétariat général	33.3		100.0	40.0
Services centraux	24.1	10.8	25.6	19.7
Services rattachés	13.3	26.3	40.0	26.5
Organismes personnalisés	20.7	18.0	24.1	22.4
Total	24.0	14.2	13.5	14.2

2.3.5. Secteur Infrastructures

Un peu moins du cinquième du personnel nommé du secteur des infrastructures sont des femmes (18%). La plupart occupe ces fonctions à travers une Décision (24%) et près de 10% pour chacun des deux autres actes (Tableau 7). Le Secrétariat général avec 60% de femmes (exclusivement nommées par Décision) tient la tête dans ce secteur suivi des Services rattachés (27%) et du Cabinet (26%). Les autres services ont moins que la moyenne d'ensemble (18%). Comme souvent, les nominations par Décision sont plus importantes tous services confondus.

Les nominations par Décret n'ont concerné que le Cabinet (33%), les Organismes personnalisés (8%) et les Services centraux (6%) et aucune dans les autres secteurs (services régionaux et subrégionaux, Secrétariat général et Services rattachés). Les Organismes personnalisés concentrent le plus de nommées par Arrêté (17%), 10% dans les Services régionaux et subrégionaux et aucune dans les services rattachés. Enfin, elles sont respectivement de 17%, 12.5%, 75%, 40%, 67% et 7% nommées par Décision dans les services régionaux et subrégionaux, Cabinet, Secrétariat général et services rattachés, services centraux et organismes personnalisés.

Tableau 9. Représentation des femmes aux fonctions nominatives des infrastructures (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre	0.0			0.0
Services régionaux et subrégionaux	0.0	10.0	17.6	16.6
Cabinet	33.3		12.5	26.1
Secrétariat général	0.0		75.0	60.0
Services centraux	6.0	8.5	39.8	19.4
Services rattachés	0.0	0.0	66.7	26.7
Organismes personnalisés	8.3	16.7	7.1	10.3
Total	9.8	9.9	24.3	18.0

2.3.6. Secteur Education

Avec près de 31 pour cent de femmes principalement nommées par Décision (41%), l'éducation et la santé sont les leaders des sectoriels en termes de personnel féminin (Tableau 8). Les nominations par Arrêté 26% sont en avance sur celles par Décret de 8 points de pourcentage. Les Cabinets avec 44% de personnel féminin devancent les Organismes personnalisés (33.5%), les Secrétariats généraux (30%) et les Services centraux (26%). Cependant, on note moins de nominations par Décret avec seulement 17% au Cabinet, 12.5% au Secrétariat général, 7% dans les Services centraux, 18% dans les Organismes personnalisés et aucune dans les Services rattachés.

Tableau 10. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'éducation (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre	50.0			50.0
Cabinet	16.7	100.0	100.0	44.4
Secrétariat général	12.5	100.0	100.0	30.0
Services centraux	6.7	23.7	34.0	26.2
Services rattachés	0.0	0.0	0.0	0.0
Organismes personnalisés	18.2	26.8	44.1	33.5
Total	14.0	26.2	40.7	30.5

2.3.7. Santé, développement social et promotion de la famille

La proportion des femmes dans le personnel nommé du secteur se chiffre à près de 35% et 100% au niveau des ministres (Tableau 9). Elles sont 25% dans les services régionaux et subrégionaux, 60% dans les Cabinets, 33% dans les Services centraux, 40% dans les Services rattachés et 39% dans les organismes personnalisés. On note que la part de nomination par Décret (28%) est la plus élevée de tous les secteurs. De même, un certain équilibre se dégage entre les trois actes de nomination avec huit points de pourcentage de différence entre les nommées par Décret et celles par Décision (36.6%) et seulement deux de moins par Arrêté (34.4%).

Les nommées par les trois actes se rencontrent dans tous les services à l'exception des services régionaux et subrégionaux et du Cabinet (aucune nomination de femme par Arrêté) et c'est justement à ce seul niveau que la proportion de femmes nommées est en dessous du seuil de 30% avec tout de même 25% qu'envieraient beaucoup d'autres structures sectorielles.

Tableau 11. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de la santé, du développement social et de la promotion de la famille (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre	100.0			100.0
Services régionaux et subrégionaux	16.7	0.0	26.7	25.2
Cabinet	50.0	0.0	100.0	60.0
Secrétariat général	100.0			100.0
Services centraux	20.6	30.4	44.2	33.0
Services rattachés	40.0	23.1	50.0	40.0
Organismes personnalisés	21.1	40.2	41.7	39.1
Total	28.2	34.4	36.6	34.7

2.3.8. Secteur Emploi, jeunesse, sports et culture

Ce vaste secteur (regroupant plusieurs ministères) compte 28% de femmes parmi son personnel nommé (Tableau 10). Celles-ci sont en partie nommées par Décision (39.5%) et Décret (25%) et seulement 19% par Arrêté, ce qui est tout de même une exception notable, qu'il y ait proportionnellement plus de nomination par Décret que par Arrêté. Dans les services, elles sont 29% du personnel des Cabinets, 17% des secrétariats généraux, 31% des services centraux, 28% des services rattachés et 19% des organismes personnalisés.

Le Décret est le premier acte de nomination dans les Cabinets (30%) et les secrétariats généraux contre aucune dans les organismes personnalisés. L'Arrêté est plus usuel dans les services centraux, les services rattachés et les organismes personnalisés respectivement 16, 27 et 11%. Cependant la part des Décisions est plus importante dans lesdits services respectivement pour 47, 37 et 29%.

Tableau 12. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la culture (en %)

	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre	50.0			50.0
Cabinet	30.0		0.0	29.0
Secrétariat général	16.7			16.7
Services centraux	29.4	15.6	46.7	30.8
Services rattachés	21.7	26.9	36.8	27.9
Organismes personnalisés	0.0	11.1	28.6	19.4
Total	25.0	18.8	39.5	28.0

2.3.9. Secteur justice

Le constat dans ce secteur est que les femmes sont mieux représentées dans les fonctions nominatives des services administratifs et de formation (42.4%) que dans celles judiciaires (17.3%). Au niveau des cours et tribunaux, aucune femme n'occupe le poste de procureur, d'avocat général ni de conseiller. Elles sont par contre beaucoup mieux représentées dans les fonctions de greffier en chef (41.4%).

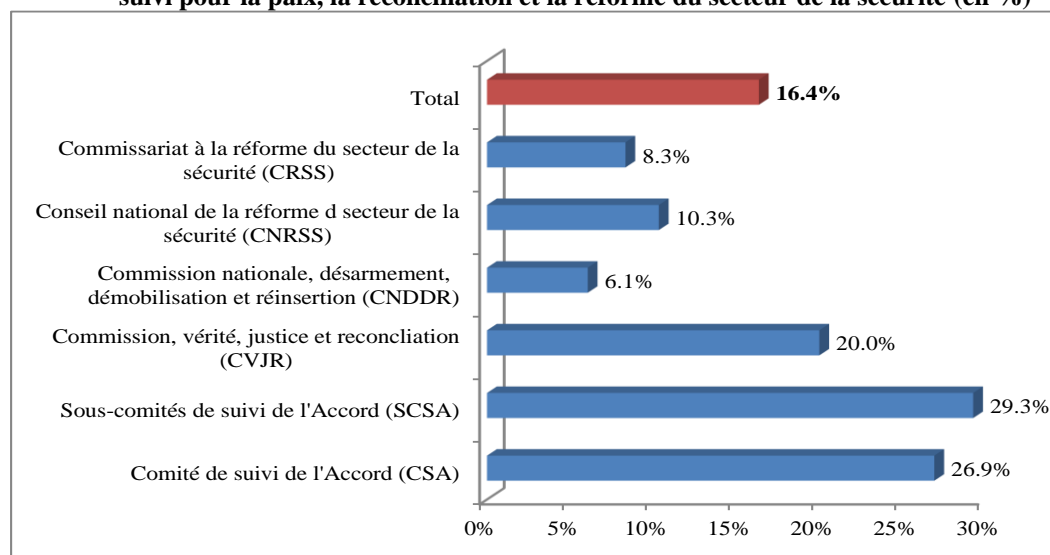
Tableau 13. Représentation des femmes aux fonctions nominatives de l'administration de la justice (en %)

		% femmes
Cours et tribunaux	<i>Sous-total</i>	17.3
	Président	30.4
	Procureur	0.0
	Substitut du procureur	12.0
	Avocat général	0.0
	Conseiller	0.0
	Juge	3.5
	Greffier en chef	41.4
Fonctions nominatives des services administratifs		42.4%
Total		22.4%

2.3.10. Secteur défense et sécurité

Très peu d'informations ont été reçues de ces secteurs, aussi avons-nous plutôt exploité les données concernant les organes du mécanisme de mise en œuvre de l'Accord de paix issu du processus d'Alger ainsi que des organes de réconciliation et de réforme du secteur de la sécurité.

Figure 9. Représentation des femmes aux fonctions nominatives des organes de suivi pour la paix, la réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité (en %)



2.3.11. Secteur affaires étrangères

Le personnel féminin de la diplomatie est estimé à 21 pour cent dans son ensemble réparti entre le Cabinet (37.5%), le Secrétariat général (33%), les Services extérieurs (23%), les services centraux (12.5%) et aucune dans les services rattachés et Organismes personnalisés (Tableau 14). Les femmes sont nommées par Arrêté à hauteur de 22%, par Décret 21% et 18% par Décision. Les nominations par Décision n'ont été que dans les services centraux (19%) et aucune dans le Cabinet.

C'est ici aussi une exception à noter, qu'il y ait moins de nominations féminines par Décision que par tout autre acte, 3 points de pourcentage en moins par rapport au Décret et 2 points par rapport à l'Arrêté. Il n'y a aucune nomination par Décret dans les services centraux et les services rattachés, ni par Arrêté au Secrétariat général, dans les Services rattachés et les Organismes personnalisés. Par contre, les nommées par Décret représentent 50% du Cabinet, 40% du Secrétariat général et 22% des services extérieurs et par Arrêté, elles constituent 33% du Cabinet, 15% des Services centraux et 31% des Services extérieurs. Ce secteur a des efforts à faire dans tous ses compartiments, à l'exception du Cabinet et du Secrétariat général.

Tableau 14. Représentation des femmes aux fonctions nominatives des Affaires étrangères (en %)

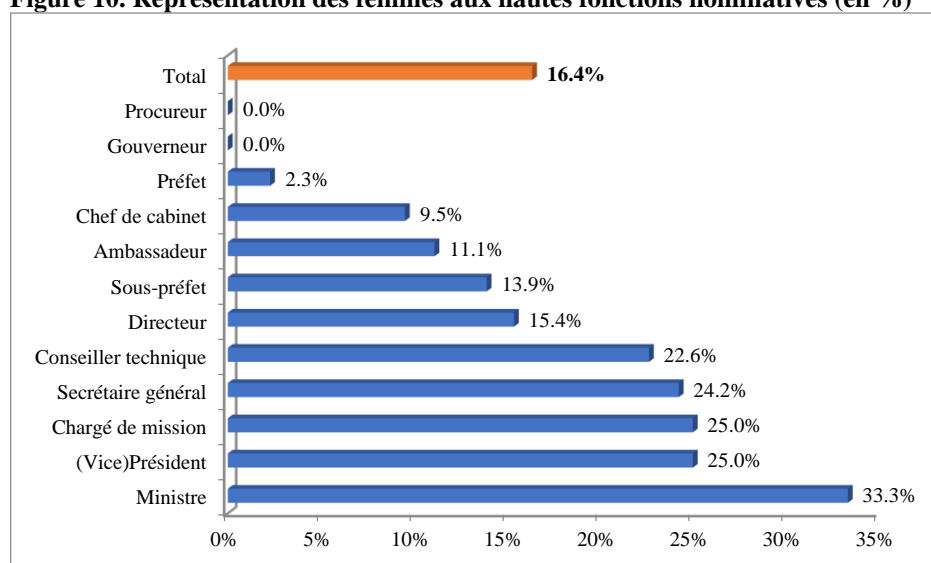
	Décret	Arrêté	Décision	Total
Ministre	0.0			0.0
Cabinet	50.0	33.3	0.0	37.5
Secrétariat général	40.0	0.0		33.3
Services centraux	0.0	15.0	19.0	12.5
Services rattachés	0.0	0.0		0.0
Organismes personnalisés		0.0		0.0
Services extérieurs	21.9	31.0		22.8
Total	21.2	22.0	18.2	21.2

2.4. Femmes et hautes fonctions nominatives

Sur la base des données recueillies auprès des services de production de statistiques, 16.4% en moyenne des hautes fonctions nominatives sont occupées par les femmes. Sur cette moyenne, les ministres présentent les plus fortes proportions avec 33.3%, taux supérieur au taux ciblé dans la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

Loin derrière la catégorie des ministres, près d'un quart des postes de présidents et vice-présidents de services et de chargés de mission sont occupés par les femmes (25%). A l'opposé, des efforts importants demeurent pour favoriser la promotion des femmes aux fonctions de procureur (0% de femmes), de gouverneur (0% de femmes), de préfet, de chef de Cabinet ou encore d'ambassadeur respectivement (2.3%, 9.5% et 11.1%).

Figure 10. Représentation des femmes aux hautes fonctions nominatives (en %)



2.5. Collectivités territoriales

Dans l'ensemble, les femmes sont sous représentées dans les fonctions de Secrétaire général des Conseils de collectivité avec 3.8% avec un peu plus aux Conseils de cercle et légèrement moins aux Conseils communaux mais pas du tout au sein des Conseils régionaux.

Tableau 15. Représentation des nominations aux fonctions de secrétaire général des CT (en %)

	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Conseil communal	721	26	747	3.5
Conseil de cercle	55	5	60	8.3
Conseil régional	11	0	11	0.0
Total	787	31	818	3.8

2.6. Nominations en Conseil des ministres

Ces données sont produites à partir de l'exploitation des communiqués du Conseil des ministres sur les nominations. Il ressort que de janvier à décembre 2021, le Conseil des ministres a procédé à 638 nominations dont 105 ont concerné les femmes, soit 16.5%. Cette situation est assez loin de l'idéal de 30% pour les femmes, les hommes étant largement au-dessus de ce seuil. Cependant, huit sur vingt-neuf ministères ont atteint ou dépassé les 30% dont près de 55% au compte du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et 44% pour la Primature.

Tableau 16. Représentation des nominations en Conseil des ministres de janvier à décembre 2021 (en %)

	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Primature	10	8	18	44.4
Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	25	1	26	3.8
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	28	0	28	0.0
Ministère de la Refondation de l'Etat	9	3	12	25.0
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	88	3	91	3.3
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	16	2	18	11.1
Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale	9	5	14	35.7
Ministère des Transports et des Infrastructures	15	4	19	21.1
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	92	16	108	14.8
Ministère de l'Economie et des Finances	31	3	34	8.8
Ministère de l'Education Nationale	2	0	2	0.0
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	4	2	6	33.3
Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau	11	2	13	15.4
Ministère de la Santé et du Développement Social	34	4	38	10.5
Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social	5	3	8	37.5
Ministère de la Jeunesse et des Sports	12	2	14	14.3
Ministère des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine	10	4	14	28.6
Ministère du Développement Rural	24	5	29	17.2
Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	14	3	17	17.6
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	5	6	11	54.5
Ministère de l'Industrie et du Commerce	20	5	25	20.0
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population	11	3	14	21.4
Ministère de l'Environnement d'Assainissement et du Développement Durable	7	3	10	30.0
Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration	13	6	19	31.6
Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme	17	8	25	32.0
Ministère des Affaires Religieuses du Culte et des Coutumes	9	3	12	25.0
Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Réformes Politiques et Institutionnelles	3	0	3	0.0
Ministère délégué auprès du Ministre de la Santé et du Développement Social, chargé de l'Action Humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés	5	0	5	0.0
Ministère délégué auprès du Ministre du Développement Rural, chargé de l'Elevage et de la Pêche	4	1	5	20.0
Total	533	105	638	16.5

III. ACCES AUX FONCTIONS ELECTIVES

L'accès des femmes aux fonctions électorales concerne non seulement l'Assemblée Nationale/CNT mais aussi le Haut Conseil des Collectivités et les Conseils régionaux, de cercle et communaux.

3.1. Ensemble des fonctions électorales

Les données recueillies montrent que 19.3% des élus sont des femmes au Mali avec une plus grande proportion au niveau du CNT pour 29.7% et du Conseil communal pour 24%. Les femmes sont fortement représentées au sein des commissions de travail de ces entités surtout au niveau du HCC avec 33.3% pour une moyenne de 29.9%. Au Mali, les femmes représentent 21.7% des élus simples, avec une plus grande part pour le Conseil communal 28.6% contre seulement 4.5% au niveau du Conseil de cercle. Les femmes sont encore moins représentées au niveau des bureaux des différentes entités avec seulement 8.7%. Malgré cette faible représentation, les femmes sont à près d'un tiers (28.6%) dans le bureau du CNT contre aucune dans ceux du Haut Conseil des Collectivités ou encore du Conseil régional.

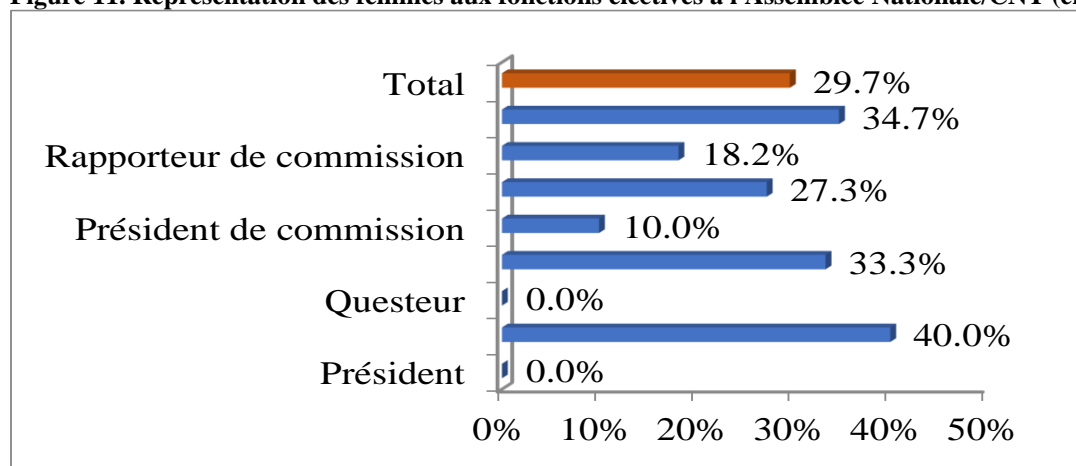
Tableau 17. Représentation des femmes aux fonctions électorales (en %)

	Elu simple	Bureau	Commission	Total
Assemblée nationale/CNT	-	28.6	29.8	29.7
HCC	10.3	0.0	33.3	9.2
Conseil régional	9.0	0.0		8.2
Conseil de cercle	4.5	3.8		4.4
Conseil communal	28.6	9.0		24.0
Total	21.7	8.7	29.9	19.3

3.2. Assemblée Nationale/CNT

En moyenne, les femmes représentent 29.7% des élues à l'Assemblée Nationale/CNT. Sur ce total, 4 vice-présidents sur 10 sont des femmes et 34.7% des membres des commissions sont également des femmes selon les données recueillies auprès de cette Institution. Très peu de fonctions de présidents de commissions sont occupés par les femmes (10%) encore moins au niveau de la questure où aucune femme n'est présente.

Figure 11. Représentation des femmes aux fonctions électorales à l'Assemblée Nationale/CNT (en %)



Près de 30% des membres des commissions au niveau du CNT sont constitués de femmes. Elles sont beaucoup plus présentes au niveau des commissions de la santé, du développement social et de la solidarité et de la commission lois constitutionnelles, de la justice, des droits de l'Homme et des institutions de la République avec 40% de représentation.

Le plus bas niveau de représentation féminine est à la commission des travaux publics, des domaines, de l'habitat et des transports avec seulement 11.1%. Sur les 11 commissions, seule la commission promotion de la femme/famille, de la protection de l'enfant, de la jeunesse, des sports, du travail et de l'emploi est dirigée par une femme tout comme la vice-présidence des commissions de la santé, du développement social et de la solidarité, des affaires étrangères, des maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine et des lois constitutionnelles. Il faut noter que des femmes sont également présentes dans toutes les commissions comme membres mais ne sont rapporteuses que dans une seule à savoir celle de la promotion de la femme/famille, de la protection de l'enfant, de la jeunesse, des sports, du travail et de l'emploi ainsi que dans la Commission finances, plan, promotion du secteur privé, industries et mines.

Tableau 18. Représentation des femmes aux fonctions électives de commission Assemblée Nationale/CNT (en %)

	Président	Vice Président	Rapporteur	Membre	Total
Commission Finances, plan, promotion du secteur privé, industries et mines	0.0	0.0	100.0	30.0	30.8
Commission Contrôle	0.0	0.0	0.0	100.0	25.0
Commission Promotion de la femme/famille, protection de l'enfant, jeunesse, sports, travail et emploi	100.0	0.0	100.0	20.0	37.5
Commission Santé, développement social et solidarité	0.0	100.0	0.0	42.9	40.0
Commission Administration territoriale, décentralisation, culte et réconciliation nationale	0.0	0.0	0.0	42.9	30.0
Commission Education, culture, technologies, information, communication, artisanat et tourisme		0.0	0.0	33.3	27.3
Commission Affaires étrangères, maliens de l'extérieur et intégration africaine	0.0	100.0	0.0	40.0	37.5
Commission Travaux publics, domaines, habitat et transports	0.0	0.0	0.0	16.7	11.1
Commission Développement rural, environnement, assainissement, eau et énergie	0.0	0.0	0.0	37.5	27.3
Commission Défense nationale, sécurité et protection civile	0.0	0.0	0.0	28.6	20.0
Commission Lois constitutionnelles, justice, droits de l'homme et institutions de la République	0.0	100.0	0.0	42.9	40.0
Total	10.0	27.3	18.2	34.7	29.8

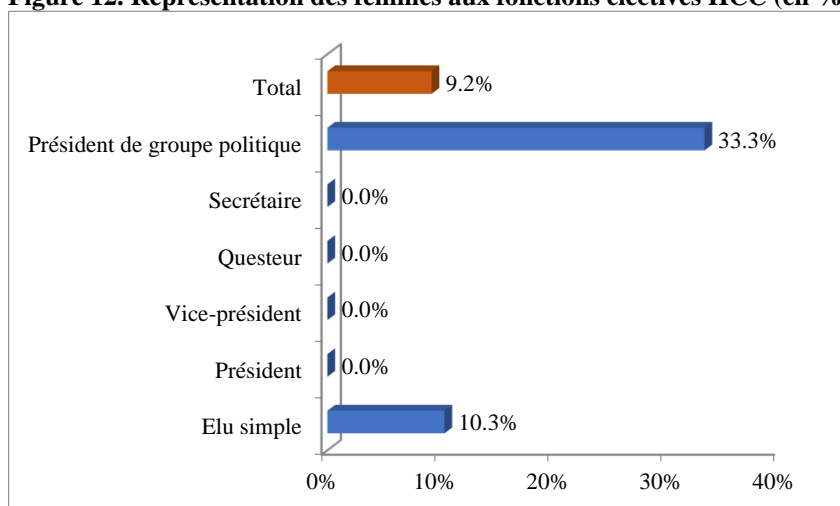
3.3. Collectivités territoriales

Les Conseils régionaux, de cercle et communaux et le Haut Conseil des Collectivités contribuent à l'effort de rapprochement des gouvernants des populations et de participation de celles-ci aux prises de décision ainsi qu'à la gestion concertée de la chose publique.

3.3.1. Haut Conseil des Collectivités

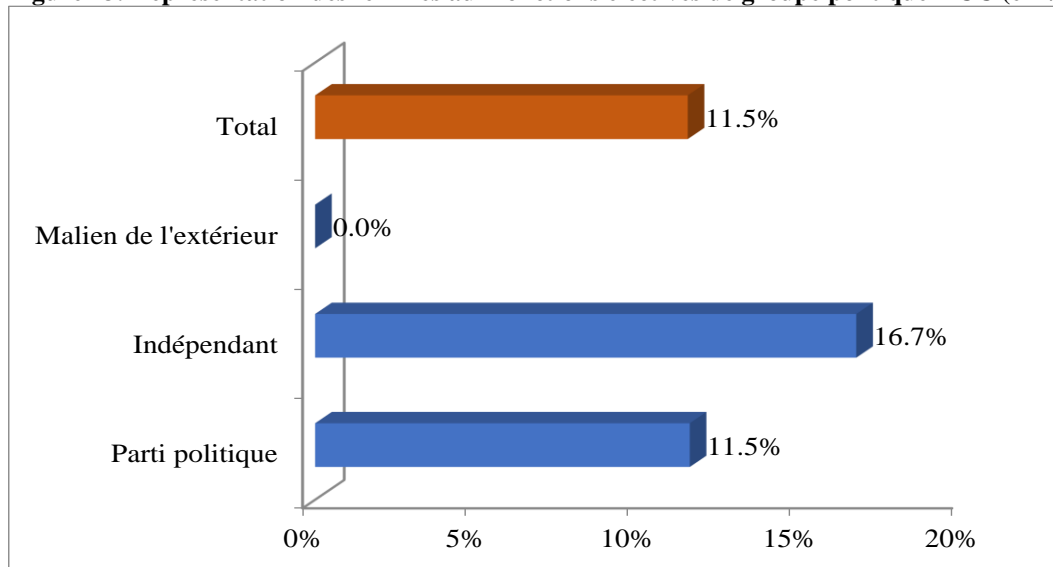
Le Haut Conseil des Collectivités, septième institution selon la constitution de 1992, est l'organe supérieur composé des représentants des collectivités territoriales ayant une mission consultative dans le but d'accompagner le processus de développement des territoires. Son architecture organisationnelle ne diffère pas fondamentalement de celle de l'Assemblée Nationale et s'articule autour d'un bureau composé de son président, des vice-présidents, du questeur, des présidents de groupe politique, des secrétaires et des élus simples. Les femmes aux fonctions électives en son sein sont au nombre de 9 pour cent dont une grande part vient des présidents de groupe politique (33%) et seulement 10% parmi les élus simples. Toutes les autres fonctions sont détenues par les hommes : présidence, vice-présidence, questure, secrétariat.

Figure 12. Représentation des femmes aux fonctions électives HCC (en %)



Les élues de groupe politique au sein du Haut Conseil des Collectivités se rencontrent plus parmi les indépendants (17%), un peu moins parmi les partis politiques (11.5%) et aucune parmi les maliens de l'extérieur pour un score d'ensemble de 11.5%.

Figure 13. Représentation des femmes aux fonctions électives de groupe politique HCC (en %)



3.3.2. Conseils régionaux

Les Conseils régionaux affichent moins d'un dixième d'élues en somme (8%) et aucune élue aux fonctions de président et de vice-président. Les régions de Koulikoro et de Mopti sont les mieux loties avec respectivement 18% et 13% d'élues. A l'inverse, Kayes, Tombouctou et Kidal n'en ont aucune. En termes d'élues simples, les régions de Koulikoro, Mopti et Sikasso font mieux que les autres et que la moyenne nationale.

Tableau 19. Représentation des femmes aux fonctions électives par région Conseil régional (en %)

	Elu simple	Président	Vice-président	Total
Kayes	0.0		0.0	0.0
Koulikoro	20.0	0.0		18.2
Sikasso	11.1		0.0	10.0
Ségou	7.4	0.0		7.1
Mopti	14.0	0.0	0.0	13.0
Tombouctou	0.0		0.0	0.0
Gao	7.1	0.0		6.7
Kidal	0.0	0.0	0.0	0.0
Bamako				
Total	9.0	0.0	0.0	8.2

Le nombre de femmes élues dans les Conseils régionaux a régressé de 9% en 1999 à 8% en 2004 et 0% en 2009. Par région, cette tendance s'observe à Koulikoro (4 points de pourcentage de moins en 2004 par rapport à 1999), Sikasso et Gao respectivement 50% et 11% en 1999 contre 0% en 2004. La tendance inverse est constatée à Ségou (0% en 1999 pour 9% en 2004) et Mopti (de 9% en 1999 à 17% en 2004). Kayes, Tombouctou et Kidal sont à 0% de femmes aux fonctions électives sur toute la période.

Tableau 20. Représentation des femmes aux fonctions électives par région et année d'élection Conseil régional (en %)

	1999	2004	2009	Total
Kayes	0.0	0.0	0.0	0.0
Koulikoro	20.0	16.7		18.2
Sikasso	50.0	0.0		10.0
Ségou	0.0	8.7		7.1
Mopti	9.1	16.7		13.0
Tombouctou	0.0	0.0		0.0
Gao	11.1	0.0		6.7
Kidal	0.0	0.0		0.0
Bamako				
Total	8.9	8.0	0.0	8.2

3.3.3. Conseils de cercle

Au Mali, les femmes occupent seulement 4.4% des fonctions au niveau des Conseils de cercle. Cette faible moyenne nationale est inégalement répartie entre les régions. C'est ainsi que l'on observe une plus grande présence des femmes au sein du Conseil du district de Bamako avec près de 2 personnes sur 10, plus exactement 18.5%. Ces femmes sont uniquement des élues et n'ont pas eu accès aux fonctions de vice-président encore moins de Président. Le district de Bamako est suivi loin derrière par les Conseils de cercle de Ségou avec un taux de présence des femmes de 6.8%. Il faut noter que les femmes sont présentes aux fonctions de président et de vice-président dans les régions de Koulikoro et de Ségou seulement avec des taux respectifs de 10% et 8.3% et 8.3% et 7.7%. Inutile de dire que beaucoup d'efforts restent à faire.

Tableau 21. Représentation des femmes aux fonctions électives par région Conseil de cercle (en %)

	Elu simple	Président	Vice-président	Total
Kayes	4.0	0.0	0.0	3.9
Koulikoro	5.3	10.0	8.3	5.4
Sikasso	4.0	0.0	0.0	4.0
Ségou	6.8	8.3	7.7	6.8
Mopti	3.4	0.0	7.7	3.4
Tombouctou	1.2	0.0	0.0	1.1
Gao	2.8	0.0	0.0	2.7
Kidal	0.0	0.0	0.0	0.0
Bamako	18.5			18.5
Total	4.5	3.1	4.3	4.4

Au Mali, la part des femmes dans les Conseils de cercle est passée de 2.8% en 1999 à 5.7% en 2009, soit une augmentation de près de 3 points de pourcentage. Si l'augmentation de la présence des femmes a été linéaire dans les régions de Ségou, de Koulikoro et de Kayes (passant respectivement de 2.4% en 1999, 7% en 2004 et 10.1% en 2009 pour la première région, de 4%, 6% et 6.3% pour la deuxième région et 1.8%, 3% et 5.8% pour la troisième région), elle a été en dents de scie à Sikasso passant de 3.4% en 1999 à 4.5% en 2004 et à 3.9% en 2009. Il faut noter que des élections n'ont pas été encore organisées au niveau des collectivités cercle depuis l'instauration de la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2018 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans les fonctions nominatives et électives.

Tableau 22. Représentation des femmes aux fonctions électives par région et année d'élection Conseil de cercle (en %)

	1999	2004	2009	Total
Kayes	1.8	3.0	5.8	3.9
Koulikoro	4.0	6.0	6.3	5.4
Sikasso	3.4	4.5	3.9	4.0
Ségou	2.4	7.0	10.1	6.8
Mopti	3.6	2.8	3.7	3.4
Tombouctou	0.0	0.0	2.8	1.1
Gao	4.1	5.7	0.0	2.7
Kidal	0.0	0.0	0.0	0.0
Bamako			18.5	18.5
Total	2.8	4.4	5.7	4.4

Malheureusement, l'augmentation du nombre de femmes au niveau des collectivités cercle ne s'est pas fait sentir au niveau de leur représentation dans les postes de Décisions, à savoir la présidence et la vice-présidence, d'ailleurs elles ont perdu en importance en 2009 comparativement à 2004, d'où un certain recul en matière de promotion de femmes dans les postes au sein des conseils de cercle. Toutes les régions ont vu augmenter le niveau de représentation des femmes entre 1999 et 2009 à part les régions de Gao et de Kidal.

Tableau 23. Représentation des femmes aux fonctions électives par région, année d'élection et poste Conseil de cercle (en %)

	1999				2004				2009			
	Elu simple	Président	Vice-président	Total	Elu simple	Président	Vice-président	Total	Elu simple	Président	Vice-président	Total
Kayes	1.9	0.0	0.0	1.8	3.1	0.0	0.0	1.5	5.8		0.0	5.8
Koulikoro	3.7	0.0	12.5	4.0	5.6	20.0	0.0	3.0	6.3		0.0	6.3
Sikasso	3.5	0.0	0.0	3.4	4.7	0.0	0.0	2.3	3.9		0.0	3.9
Ségou	2.1	0.0	16.7	2.4	7.0	16.7	0.0	3.6	10.2	0.0	0.0	10.1
Mopti	3.4	0.0	11.1	3.6	3.0	0.0	0.0	1.4	3.7		0.0	3.7
Tombouctou	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8		0.0	2.8
Gao	4.3	0.0	0.0	4.1	6.1		0.0	2.9	0.0		0.0	0.0
Kidal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Bamako									18.5		0.0	18.5
Total	2.7	0.0	7.9	2.8	4.5	5.9	0.0	2.2	5.7	0.0	0.0	5.7

3.3.4. Conseils communaux

Au total, près d'un quart des élus au niveau des Conseils communaux sont des femmes (24.1%), taux inégalement réparti entre les régions. Ainsi, le district de Bamako et les régions de Ségou et de Koulikoro détiennent les taux les plus élevés de présence des femmes dans les Conseils communaux avec respectivement 30%, 26.7% et 25.5%. Comme au niveau global, ces moyennes sont plutôt tirées par une forte présence des femmes au niveau des élus simples avec des taux de 31.7% pour le district de Bamako, 31.6% pour la région de Ségou et un peu plus de 30% pour les régions de Kayes et de Koulikoro (30.4% et 30.1%).

On notera qu'à ce niveau d'élus simples les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ont beaucoup d'efforts à faire pour atteindre le seuil de 30% pour l'un ou l'autre sexe.

Il faut noter que, plus l'on monte dans la hiérarchie communale, moins l'on observe la présence des femmes. C'est ainsi que le taux de représentation des femmes va de 11.5% en moyenne pour les adjointes aux maires à seulement 1.6% pour les maires. Le district de Bamako présente les plus forts scores de présence féminine aussi bien au niveau des maires que des adjoints aux maires, soit 16.7% et 20%, taux largement supérieurs aux moyennes nationales.

Tableau 24. Représentation des femmes aux fonctions électives par région Conseil communal (en %)

	Elu simple	Maire	Maire-adjoint	Total
Kayes	30.4	2.3	11.6	24.9
Koulikoro	30.1	0.9	9.3	25.5
Sikasso	27.8	1.4	13.8	23.6
Ségou	31.6	1.7	12.2	26.7
Mopti	27.9	0.9	11.9	23.5
Tombouctou	21.8	1.9	9.0	17.9
Gao	23.0	0.0	5.6	19.4
Kidal	6.0	0.0	5.4	5.3
Bamako	31.7	16.7	20.0	30.0
Total	28.6	1.6	11.5	24.1

La présence des femmes aux Conseils communaux a connu une augmentation importante entre 2009 et 2016, année de la dernière élection municipale mais aussi de la mise en œuvre de la Loi n°2015-052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Ainsi, le taux de représentation des femmes est passé de 3.2% en 2009 à 25.7% en 2016, soit 22.5 points de pourcentage de différence entre les deux périodes. A l'exception de la région de Ségou qui a connu une légère baisse du niveau de représentation des femmes, toutes les autres régions ont connu des augmentations importantes, cela grâce à la mise en œuvre de la loi qui a permis l'établissement de listes électorales prenant en compte le genre. De plus, certaines listes de partis ont été rejetées, faute de respect du quota genre.

Tableau 25. Représentation des femmes aux fonctions électives par région et année d'élection Conseil communal (en %)

	2009	2016	Total
Kayes		24.9	24.9
Koulikoro		25.5	25.5
Sikasso		23.6	23.6
Ségou	27.3	26.7	26.7
Mopti	3.2	26.7	23.5
Tombouctou	1.4	27.6	17.9
Gao	3.0	27.7	19.4
Kidal	5.3		5.3
Bamako		30.0	30.0
Total	3.2	25.7	24.1

La présence des femmes dans les organes des Conseils communaux est passée de 3.2% à 25.7% entre 2009 et 2016. Cette augmentation de la présence des femmes s'est traduite aussi bien au niveau des élus simples, que des maires et maires-adjoints passant respectivement de 3.5% à 30.4% pour la première catégorie, de 0% à 1.7% pour la deuxième catégorie et de 3.3% à 12.3% pour la dernière. De façon générale, l'application de la Loi n°2015-052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives a vraiment permis un bond dans la représentation des femmes dans les instances communales.

Tableau 26. Représentation des femmes aux fonctions électives par région et année d'élection et poste Conseil communal (en %)

	2009				2016			
	Elu simple	Maire	Maire-adjoint	Total	Elu simple	Maire	Maire-adjoint	Total
Kayes					30.4	2.3	11.6	24.9
Koulikoro					30.1	0.9	9.3	25.5
Sikasso					27.8	1.4	13.8	23.6
Ségou	28.6	0.0	33.3	27.3	31.6	1.7	12.0	26.7
Mopti	3.8	0.0	2.0	3.2	31.4	1.1	13.8	26.7
Tombouctou	1.0	0.0	3.1	1.4	33.2	3.3	13.2	27.6
Gao	3.8	0.0	0.0	3.0	32.6	0.0	8.7	27.7
Kidal	6.0	0.0	5.4	5.3				
Bamako					31.7	16.7	20.0	30.0
Total	3.5	0.0	3.3	3.2	30.4	1.7	12.3	25.7

CONCLUSIONS

Le but de cet annuaire statistique est de pouvoir publier et rendre accessibles aux décideurs, partenaires et chercheurs les données collectées et centralisées dans la Base de données sur la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives des services publics au Mali. Cette production s'inscrit dans la dynamique de mise à disposition du CNDIFE d'un système d'informations statistique de qualité répondant aux besoins des utilisateurs.

La démarche méthodologique a consisté en un recueil d'informations administratives auprès des services producteurs de statistiques sur les ressources humaines et s'est déclinée en la production et validation de l'Outil de collecte, la formation des producteurs sur l'Outil, la collecte des données auprès des services par le biais de l'Outil, la constitution de la base de données, le traitement des données et la production proprement de l'Annuaire statistique 2021 sur la promotion du genre. Au total, l'on a pu recueillir les informations sur 22 100 agents (nommés comme non nommés) au niveau des fonctions nominatives répartis entre les Institutions et les ministères. Au niveau des fonctions électives, l'on a pu dénombrer un total de 16 011 élus répartis entre le CNT/parlement, le Haut Conseil des Collectivités (HCC), les Conseils régionaux, les Conseils de cercle et les Conseils communaux. Il faut noter que les données sur les Conseils régionaux, de cercle et des communes concernent les élections de 1999, 2004, 2009 et 2016.

Au Mali, les femmes représentent en moyenne 28.1% de l'ensemble du personnel nommé selon les données recueillies à date. Cette moyenne bien que légèrement en deçà des objectifs de la Loi n°2015-052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, à savoir d'au moins 30% cache une certaine disparité entre les différents services des institutions et des structures sectorielles. Il convient de prendre des mesures de correction de ces disparités. Le taux d'exécution de la Loi n°2015-052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives au niveau des services extérieurs des structures sectorielles est un peu plus de 2 postes sur 10 (21.8%) pour des taux supérieurs à l'objectif dans les autres services publics. Cette situation est certainement due aux spécificités desdits services. Cependant, on peut y pallier à travers la formation, le recrutement orienté et la suppression des barrières socioculturelles entravant par exemple la mobilité des femmes.

Selon les actes de nomination, tant au niveau institutionnel que sectoriel, la plupart des femmes sont nommées par Décision avec un taux moyen de 41.3% (Institutions) et 21%, taux suivis par les Arrêtés et les Décrets, faisant comprendre que plus on s'élève dans la hiérarchie, moins elles y sont. Cette situation est perceptible dans les secteurs de la santé, du développement social et de la famille et de l'éducation pourtant traditionnellement réputés être des "secteurs féminins". Néanmoins, ces secteurs offrent les plus fortes opportunités de nomination aux femmes même si la plupart des nominations sont faites sur la base d'une Décision pour respectivement 36.8% et 40.7% contre 34.4% et 26.2% par un Arrêté.

Aux hautes fonctions nominatives, on note que seulement 16.4% des postes en moyenne sont occupés par les femmes. A l'exception du Gouvernement avec 33% de femmes ministres, la haute administration est assez loin du quota requis. Chercher à y remédier en nommant des femmes gouverneurs de région et procureurs, en améliorant leur représentation au sein des corps comme les ambassadeurs, les préfets, chefs de Cabinet.

Entre les situations au niveau des fonctions nominatives et celles au niveau des fonctions électives, il n'y a pas de grande disparité. Les femmes font 19.3% des élus au Mali avec une plus grande proportion au niveau du CNT pour 29.7% et du Conseil communal pour 24%. Les femmes sont fortement représentées au sein des commissions de travail de ces entités surtout au niveau du HCC avec 33.3% pour une moyenne de 29.9%.

Les instances des Collectivités territoriales telles que les Conseils régionaux et les Conseils de cercle sont à la traîne sur la représentation des femmes en leur sein. Toute région comprise, il n'y a pas de femme présidente ou vice-présidente des Conseils de région. Des régions entières comme Kayes, Tombouctou et Kidal n'ont pas de conseillère régionale. La situation est un peu mieux dans les Conseils de cercle avec 4.4% des fonctions grâce en partie au Conseil du district de Bamako avec près de 2 femmes sur 10 élus.

Cet annuaire vient à point nommé pour faire l'état des lieux de l'application des différentes lois et conventions en faveur de la promotion du genre dans les fonctions nominatives et électives. L'actualisation continue de la base de données et la production régulière de l'annuaire doivent être de mise. Elles aideront à assurer le suivi de la Loi n°2015-052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

ANNEXES

N°	Nom et Prénoms	Structures/organisation
Liste des membres du Comité de suivi		
1	Monsieur Issa BERTHE	Conseiller technique Institution/MPFEF
2	Madame SOW Kadiatou DIA	Conseiller technique Genre/MPFEF
3	Monsieur Moussa Beïdy TAMBOURA	Directeur CNDIFE
4	Madame SYLLA Fatoumata SYLLA	Directrice Ad. CNDIFE
5	Madame KEÏTA Yiraba KEÏTA	Secrétaire Permanent suivi PNG
6	Monsieur Soumana TRAORE	Direction Nationale Promotion Femme
7	Madame KEÏTA Fatoumata TRAORE	Secrétariat Général du Gouvernement
8	Madame MAÏGA Nènè Satourou KEÏTA	Commissariat au Développement Institutionnel
9	Monsieur Magassouba Adia NIARE	Direction Nationale Fonction Publique et Personnel
10	Madame Niagali COULIBALY	Direction Générale des Collectivités Territoriale
11	Madame MAÏGA Mariam MAÏGA	Direction Nationale de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales
12	Monsieur Kissima SIDIBE	Institut National de la Statistique
13	Monsieur Souleymane NIARE	ONU Femmes
Liste des membres du Cadre de concertation		
1	Madame DIARRA Fanta SAMAKE	DAF Présidence de la République
2	Madame Kadidia NIANG	DAF/Primature
3	Monsieur Mody Abdoulaye KOÏTA	DRH/CNT
4	Madame YALCOUYE Hawa KARAMBE	Section des Comptes de la Cour Suprême
5	Monsieur Mamadou MAGASSOUBA	DRH/Cour Constitutionnelle
6	Madame Diakité Haoua DOUMBIA	DRH/ Haute Cour de Justice
7	Madame Ansari Fadimata Walet ABDOU	Haut Conseil des Collectivités
8	Madame KOUMARE Diouma CAMARA	CECSC
9	Madame Halima DIAWARA	DRH/Secteur de la Sécurité et de la Protection Civile
10	Madame Djènèba DIALLO	DRH des Armées
11	Madame Sabo Rokia DIALLO	DRH/Secteur Développement Rural
12	Madame Mariam DIAKITE	DRH/Secteur Administration Générale
13	Madame CISSE Assétou COULIBALY	DRH/Secteur Infrastructures
14	Monsieur Ismaila KONE	Secrétariat Permanent Suivi Politique Nationale Genre
15	Mariam Harouna TOURE	DRH /Secteur Développement Economique et Finances
16	Madame TANDINA Hawa SISSOKO	DRH /Secteur Education
17	Madame TRAORE Solange DEMBELE	DRH / Affaires Etrangères et Maliens Extérieur
18	Madame Dembélé Safiatou TRAORE	DRH /Secteur Santé, Dév. Social et Promotion Femme
19	Madame KOÏTA Kadiatou SANTARA	DRH/Secteur Jeunesse, Emploi, Sport et Culture
20	Madame Minian Constance BAGAYOKO	Chef Bureau DNAJ
Liste de l'équipe du CNDIFE		
1	Monsieur Mamadou Alpha COULIBALY	Chef Département Observatoire du Suivi de la Condition de la Femme
2	Monsieur Clément DENA	Chef Département Observatoire du Suivi de la Condition de l'Enfant
3	Monsieur Issa Panama DEMBELE	Chef Département Information- Education- Communication
4	Madame SANGARE Aïssatou OUATTARA	Chef du Département de la Documentation
5	Monsieur Brahim GORO	Chargé de Collecte et d'Etudes
6	Monsieur Hamady DIAKITE	Chargé de Collecte et d'Etudes
7	Madame Djénéba DIARRA	Chargée de Collecte et d'Etudes
8	Monsieur Abdoulaye Kola COULIBALY	Chargé de Collecte et d'Etudes
9	Monsieur Bourama MARIKO	Chargé de Collecte et d'Etudes
10	Monsieur Soumaïla COULIBALY	Chargé de Formation
11	Madame Mariam Cheick TOURE	Chargée de Formation
12	Madame TRAORE Hawa S. DEMBELE	Chargée de Suivi
13	Monsieur Mahamadou DIARRA	Chargé de l'Informatique
14	Madame DEMBELE Rokia M. SIDIBE	Secrétaire
Appui Technique		
2	Madame Aoua DJIRE	ONU Femmes
3	Monsieur Zan FOMBA	ONU Femmes
4	Madame Fadimata MAHAMANE	UNITE 1325/ONU Femmes
5	Madame CISSE Oumou Ahmar TRAORE	Conseillère de la Coopération canadienne auprès du MPFEF
Liste des membres de l'équipe de consultants		
01	Pr. Massa Coulibaly	GREAT
02	Monsieur Aboubacar Bougoudogo	GREAT
03	Madame Djénéba DIARRA	GREAT

